Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-197-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 197-2026

Compte rendu des décisions du Président

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

197-2026 Compte rendu des décisions du Président

Le Président de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-197-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°081-2026 du 13 avril 2026 donnant délégation de signature au Président Sylvain HAGER

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

N°	Date	Tiers	Service	Objet	Montant HT	Montant TTC
204-26	22/09/2026	Hérault Ingéniérie	ADM	Aménagement cyclable section Magalas Puissalicon	1 155.00	1 386.00
205-26	22/09/2026	*Boulegue Production*	Culture	spectacle « *Felicita* »	4 019.00	4 240.05
206-26	24/09/2026	Hérault Ingénierie	SPEA	l'opération de recherche en eau	1 449.00	1 738.80
207-26	01/10/2026	*Les Amis des Barbeaux*	Culture	film documentaire « *Mémoires chantées*	450.00	495.00
208-26	25/09/2026	l'agence Olé	culture	Insertion publicitaire Hivernales	1 080.00	1 296.00
209-26	28/09/2026	Chemdoc	SPEA	location d'une station de traitement	910.00	1 092.00
210-26	28/09/2026	Suez	SPEA	Remplacement d'une pompe de recirculation de la step	1 304.00	1 564.80
211-26	02/10/2026	DGFIP	Urba	Données cadastrales 2026	554.00	
212-26	07/10/2026	TPMP	SPEA	EU et AEP rue de la Glacière à	10 076.40	12 091.68
213-26	07/10/2026	Jean Roger	SPEA	Rue des Grands Champs - Commune de Causses-et-Veyran	5 924.50	7 109.40
214-26	07/10/2026	Garage Solier	SPEA	véhicule utilitaire type fourgonnette	10 700.00	12 840.00
215-26	09/10/2026	Absys	SPEA	3 PC fixes admin	4 491.00	5 389.20
216-26	12/10/2026	Chemdoc	SPEA	installation turbidimètre causses	9 220.00	11 064.00
217-26	12/10/2026	Suez	SPEA	préleveur automatique d'entrée Step Roujan	4 926.00	
218-26	12/10/2026	Art Nature Animation	Culture	l'illustration pour l'affiche	350.00	350.00
219-26	13/10/2026	Urban Project	urba	Déclaration projet Plui Faugères	7 490.00	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-198-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres

En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 198-2026

DM N°2 – BUDGET OT

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-198-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

198 - 2026-DM N°2 BUDGET OFFICE DE TOURISME

M. le Président demande au Conseil de valider la décision modificative suivante pour le budget principal afin :

D'inscrire les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement pour réaliser les amortissements des immobilisations
Ces nouveaux crédits seront compensés par une augmentation en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement

	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 Dotatons aux amortissements		1 057.51		
R-706 Prestations de services				1 057.51
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00**	**1 057.51**	**0.00**	**1 057.51**
INVESTISSEMENT				
D- 2188 Divers		1 057.51		
R-28184 Dotation aux amortissements				1 057.51
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00**	**1 057.51**	**0.00**	**1 057.51**
TOTAL	**0.00**	**2 115.02**	**0.00**	**2 115.02**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
OUÏ l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus à opérer sur le budget office de Tourisme 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-199-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 199-2026

DM N°3 – BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

199-2026-DM N°3 BUDGET PRINCIPAL

M. le Président demande au Conseil de valider la décision modificative suivante pour le budget principal afin :

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-199-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

D'inscrire les crédits nécessaires en dépenses d'investissement pour le versement d'une caution de location et en recettes de fonctionnement pour l'ajustement des provisions à la baisse
Ces nouveaux crédits seront compensés par une augmentation en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 63512 Taxes Foncières		3 964.23		
R-7817 - Reprise des dépréciations				3 964.23
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00**	**3 964.23**	**0.00**	**3 964.23**
INVESTISSEMENT				
D- 275- Cautionnement		1 200.00		
R-10226 Taxe Aménagement				1 200.00
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00**	**1 200.00**	**0.00**	**1 200.00**
TOTAL	**0.00**	**5 164.23**	**0.00**	**5 164.23**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

OUÏ l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus à opérer sur le budget principal 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-200-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 200 -2026

DM N°5 - BUDGET ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

200-2026 DM N°5 - BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Président demande au Conseil de valider la décision modificative n°5 pour le budget assainissement afin :

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-200-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

D'ajouter des crédits en dépenses d'investissement pour les travaux de mise aux normes du réseau EU et des branchements de la Rue Frédéric Mistral à Roujan

Ces nouveaux crédits seront compensés par l'augmentation de la recette pour un même montant, les travaux étant à la charge de la Mairie de Roujan

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D- 2315 - Opé 128 Réhabilitation du réseau EU - Roujan		50 000.00		
R-13118 - Autres				50 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00**	**50 000.00**	**0.00**	**50 000.00**
TOTAL	**0.00**	**50 000.00**	**0.00**	**50 000.00**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
OUÏ l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative n°5 telle que présentée ci-dessus à opérer sur le budget Assainissement 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-201-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :

19 octobre 2026

Délib n°201-2026

Fonds de concours 2026-2029– Commune de Causses et Veyran

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

201-2026 –Fonds de concours 2026-2029– Commune de Causses et Veyran

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 135-2026 du 29 juin 2026 attribuant pour la période 2026-2029 une enveloppe budgétaire de 60 000 € par commune qui sera versée sous la forme de fonds de concours.

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-201-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 7 octobre 2026 sollicitant la participation en fonds de concours pour la création d'un réseau pluvial et réfection de voirie impasse des fleurs

VU l'avis favorable de la commission Fonds de concours qui s'est tenue en date du 14 octobre 2026

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux	**76 898.64**	**Autofinancement** **Commune** **CCAM**	**76 898.64** 46 898.64 30 000.00
TOTAL	**76 898.64 €**	**TOTAL**	**76 898.64 €**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Causses et Veyran pour un montant de 30 000 €uros afin de créer un réseau pluvial et la réfection de voirie impasse des fleurs

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 30 000 €uros pour les dépenses énumérées ci-dessus
- PRECISE que le fonds de concours 2026-2029 qu'il restera à affecter sera de 30 000 €
- RAPPELLE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public et d'un justificatif de communication concernant la participation de la CC les Avant-Monts

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-202-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :

19 octobre 2026

Délib n° 202 -2026

Fonds de concours 2026-2029– Commune de Fouzilhon

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

202-2026 –Fonds de concours 2026-2029– Commune de Fouzilhon

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 135-2026 du 29 juin 2026 attribuant pour la période 2026-2029 une enveloppe budgétaire de 60 000 € par commune qui sera versée sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-202-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Vu la demande de Madame le Maire en date du 23 septembre 2026 sollicitant la participation en fonds de concours pour le confortement du mur de soutènement rue de l'église

VU l'avis favorable de la commission Fonds de concours qui s'est tenue en date du 14 octobre 2026

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux	115 706.40	Etat / DETR	57 853.20
		Région Occitanie	21 000.00
		Département	8 700.00
		Autofinancement	28 153.20
		Commune	14 076.60
		CCAM	14 076.60
TOTAL	115 706.40 €	TOTAL	115 706.40 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Fouzilhon pour un montant de 14 076.60 €uros afin de conforter le mur de soutènement rue de l'église

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 14 076.60 €uros pour les dépenses énumérées ci-dessus
- PRECISE que le fonds de concours 2026-2029 qu'il restera à affecter sera de 45 923.40 €
- RAPPELLE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public et d'un justificatif de communication concernant la participation de la CC les Avant-Monts

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-203-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

Les Avant-Monts
Communauté de communes
Ouest Hérault

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 203 -2026

Création d'une régie de recettes et d'avances – Régie assainissement

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

203-2026 Création d'une régie de recettes et d'avances – Régie assainissement

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-203-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la nécessité de créer une régie de recettes et d'avance sur le budget assainissement afin de pouvoir facturer les 5 communes dont la compétence assainissement appartient à la collectivité à savoir les communes de Cabrerolles, Abeilhan, Roujan, Margon et Pouzolles ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 octobre 2026

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président et en avoir délibéré décide :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes et d'avances sur le budget assainissement

ARTICLE 2 - Cette régie est installée au siège de la Communauté de Communes les Avant-Monts, ZAE l'Audacieuse à Magalas.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 01/01 au 31/12 de chaque année.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

Recettes issues de la facturation assainissement (part fixe, part variable et redevances agence de l'eau) pour les communes de Cabrerolles, Abeilhan, Roujan, Margon et Pouzolles.

ARTICLE 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Prélèvement sur compte DFT
- Elles sont perçues contre remise d'une facture à l'usager

ARTICLE 6 – La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 40ème jour. La régularisation des prélèvements mensuels ou à l'échéance rejetés ou refusés donne lieu à l'émission d'un titre afin de procéder au recouvrement des sommes impayées.

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-203-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

ARTICLE 7- La régie paie les dépenses suivantes : Remboursement des usagers ;

ARTICLE 8 - Les dépenses désignées à l'article 7 sont payées selon les modes de règlement suivants : Virement bancaire

ARTICLE 9 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Hérault.

ARTICLE 10 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 11 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 80 000 €.

ARTICLE 12 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 30 000 €

ARTICLE 13 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et au minimum une fois par mois ;

ARTICLE 14 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois ;

ARTICLE 15 - Le régisseur bénéficie du régime indemnitaire lié à son groupe de fonctions défini par l'assemblée délibérante.

ARTICLE 16 - Le mandataire suppléant bénéficie du régime indemnitaire lié à son groupe de fonctions défini par l'assemblée délibérante pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

ARTICLE 17 - Le président et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 18– La présente délibération sera adressée à Monsieur le sous-préfet de Béziers et ampliation sera transmise à Monsieur le comptable public du S.G.C. Biterrois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-204-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Date convocation :
19 octobre 2026

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Délib n°204-2026
Engagement de la démarche d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), lancement de la consultation et recherche de prestataires

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-204-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

204-2026 –Engagement de la démarche d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), lancement de la consultation et recherche de prestataires

Le Président rappelle qu'une convention a été signée avec l'Office français de la biodiversité (OFB), pour la conduite d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale.

Un ABI vise à améliorer la connaissance de la biodiversité, à construire des stratégies locales.

L'ABI intègrera plusieurs volets ; scientifique avec des inventaires terrain sur les 4 entités, menés par des experts et couplés à des inventaires plus ciblés, un volet sciences participatives, accompagnement, sorties naturalistes & animations (à destination du grand public, des scolaires, des agriculteurs), un programme scolaire dédié ainsi qu'un projet intergénérationnel sur la toponymie à travers les noms de lieux, la création d'outils, panneaux et supports (cartographie, livrets pédagogiques, etc).

Afin de mener à bien cet Atlas prévu pour une durée de 40 mois, qui requiert des compétences naturalistes, scientifiques et techniques spécifiques (inventaires de terrain, cartographie SIG, animations), il est nécessaire, outre le réseau associatif local et les partenaires et services spécialisés, de faire appel à des prestataires et experts spécialisés (bureaux d'études, associations de protection de la nature, etc) .

Le projet global bénéficiera d'un financement à hauteur de 67% soit 50 000€, pour un budget total estimé à hauteur de 74 500€.

Cette démarche prévoit la mise en place d'une gouvernance du plan d'actions (comité de pilotage et comité technique).

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 110-1, L. 371-1, L. 411-1 et suivants (protection du patrimoine naturel et des espèces), ainsi que les dispositions relatives à la préservation de la biodiversité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5214-16,

Vu la stratégie nationale biodiversité 20/30,

Vu le dispositif d'Atlas de la Biodiversité Communale porté par l'Office Français de la Biodiversité,

Vu la convention de partenariat signée avec l'OFB

Considérant la validation du projet d'Atlas de la biodiversité de la Communauté de communes et son financement dans le cadre du Fonds vert,

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à lancer une consultation pour le recrutement de prestataires et experts chargés de l'accompagnement technique, de la réalisation des inventaires et de l'animation de l'ABI.

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-204-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le président à lancer une procédure de consultation pour le recrutement de prestataires et experts chargés de l'accompagnement technique, de la réalisation des inventaires et de l'animation de l'ABI.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Communauté de communes.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes, contrats et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-205-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 205 -2026

Acquisition parcelles – Régularisation DUP Montesquieu

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

205-2026 – Acquisition parcelles – Régularisation DUP Montesquieu

Annule et remplace la délibération 123-2021 du 28 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-205-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Dans le cadre de la régularisation de la DUP de la Commune de Montesquieu, les ouvrages étant situés dans des parcelles privées, il est nécessaire d'acquérir ces parcelles afin de sécuriser la ressource ainsi que l'ensemble des ouvrages.

- Acquisition de la parcelle B 271 pour partie (superficie de 158 m²) pour un montant de 700.00 €

- Acquisition de la parcelle cadastrée B 296 cédée pour partie (502 m²) pour un montant de 3 000.00 €

Les canalisations AEP traversant des parcelles privées, des conventions de servitude de passage ont été également signées avec les propriétaires. Ces conventions seront formalisées chez le Notaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à conclure la vente avec les propriétaires.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire devant Me SANCHEZ, notaire domiciliée à Magalas (Hérault), ZAE L'Audacieuse avec les propriétaires et précise que tous les frais seront pris en charge par la Communauté de Communes

PRECISE que ces dépenses sont prévues dans le budget Régie eau 2026 opération 222.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-206-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres

En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 206-2026

Convention de coopération entre la Communauté de Communes des Avant-Monts et le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

206-2026 Convention de coopération entre la Communauté de Communes des Avant-Monts et le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes des Avant-Monts (CCAM) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) souhaitent poursuivre leur coopération dans le cadre de leurs missions de service public de l'eau et de l'assainissement

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-206-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Une convention de coopération avait été conclue entre les deux collectivités le 11 avril 2022 pour la période 2022-2026.

Cette convention ayant vocation à être renouvelée, une nouvelle convention est proposée pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2036.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de coopération entre la CCAM et le SMEVH, notamment en matière de facturation séparée des services publics de l'eau et de l'assainissement, d'accueil des abonnés et de coordination des interventions et des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La convention précise également les modalités de coordination entre les deux collectivités pour la réalisation des travaux de branchements et prévoit qu'aucun remboursement de frais ne sera effectué entre les deux entités au titre du dispositif de guichet unique.

Il convient, en conséquence, d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de coopération entre la Communauté de Communes des Avant-Monts et le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

APPROUVE la conclusion de cette convention pour une durée de dix ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2036

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-207-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45		

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 207-2026

Convention entre la Régie Eau et Assainissement de la CCAM et le SMEVH – Vente en gros d'eau potable pour la sécurisation de la commune de Neffiès

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

207-2026- Convention entre la Régie Eau et Assainissement de la CCAM et le SMEVH – Vente en gros d'eau potable pour la sécurisation de la commune de Neffiès

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes des Avant-Monts (CCAM) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) souhaitent conclure une convention ayant pour objet la vente en gros d'eau potable destinée à sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Neffiès.

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-207-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Cette convention définit les conditions dans lesquelles le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault vend en gros de l'eau potable à la Communauté de Communes des Avant-Monts, afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la commune de Neffiès.

L'eau livrée par le SMEVH à la CCAM proviendra de la station de pompage située à Cazouls-d'Hérault.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans et prendra effet à compter du 1er janvier 2026, pour s'achever le 31 décembre 2035.

Il est prévu que les conditions de la convention puissent faire l'objet d'une révision dans le cas où des travaux d'aménagement et/ou d'amélioration seraient à réaliser sur les installations de production et/ou de traitement (traitement complémentaire par exemple), le SMEVH pourra demander une révision de la présente convention afin d'intégrer par avenant une participation complémentaire de la Communauté.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention avec le SMEVH pour la vente en gros d'eau potable destinée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté de Communes des Avant-Monts et le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault relative à la vente en gros d'eau potable destinée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Neffiès

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre

DIT que la convention prendra effet à compter du 1er janvier 2026 et sera conclue pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035

DIT que toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-208-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

Les Avant-Monts
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n°208-2026

Lancement consultations – Mise aux normes du réseau EU de la Rue Frédéric Mistral à Roujan

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

208-2026 – Lancement consultations – Mise aux normes du réseau EU de la Rue Frédéric Mistral à Roujan

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la rétrocession de la voirie privée, Rue Frédéric Mistral à la commune de

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-208-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Roujan, des investigations ont été réalisées par la Régie Eau et Assainissement afin de déterminer l'état des réseaux d'eaux usées,

Les investigations ont fait apparaitre des désordres nécessitant la réhabilitation de la conduite d'eaux usées sur 73 ml ainsi qu'une mise aux normes des branchements.

Il convient donc dans le cadre de l'attribution de l'accord cadre à marchés subséquents relatif aux travaux d'investissement, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées de lancer une consultation

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que ces travaux seront à la charge de la commune de Roujan.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation auprès des titulaires de l'accord-cadre à marchés subséquents relatif aux « travaux d'investissement, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées », pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées et la reprise des branchements de la Rue Frédéric Mistral – Commune de Roujan

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets Assainissement de l'exercice 2026 – opération 128

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-209-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n°209-2026

Lancement de consultation – Acquisition d'une mini-pelle et outils associés

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

209-2026 – Lancement de consultation – Acquisition d'une mini-pelle et outils associés

Monsieur le Président rappelle que la Régie Eau et Assainissement dispose de 2 équipes réseaux en charge des interventions nécessaires sur les réseaux AEP et EU (réalisation de branchements, réparation de fuites, réhabilitation

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-209-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

de réseaux, …). Pour ce faire, elle dispose d'une mini-pelle acquise en 2023 et d'une mini-pelle en location dont le coût annuel s'élève à plus de 25 000 € HT (tarif 2026 - base accord-cadre 2026-003 « Locations de véhicules et matériels de chantier liées à l'exploitation en régie des infrastructures AEP et EU »).

Dans ce contexte, afin de réduire ces coûts annuels de location qui imputent le budget de fonctionnement, il apparaît opportun de procéder à l'acquisition d'une mini-pelle et de ses outils associés (godets, brise-roche hydraulique) dont le montant global est estimé à 125 000 € HT.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises pour l'acquisition de ces matériels pour le besoin de l'activité des équipes réseaux de la Régie Eau et Assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation relative à l'acquisition d'une mini-pelle et de ses outils associés pour le besoin de l'activité des équipes réseaux de la Régie Eau et Assainissement,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau de l'exercice 2026 - opération 206.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-210-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 210-2026

Consultations matériel roulant services techniques »

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-210-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

210-2026 – Lancement de consultations pour l'acquisition de matériels pour les services techniques

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de lancer les consultations nécessaires à l'acquisition de matériel roulant pour les besoins des services techniques ;

À ce titre, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations relatives :

1. Acquisition d'un tractopelle et ses accessoires avec reprise de l'ancien matériel: sur le site acheteur de la communauté
2. Achat d'équipements adaptables aux engins des services techniques : lamier d'élagage , godets pour le MECALAC (trapèzes, drot, pince de tri , curage) sur simple consultation
3. Achat d'un tracteur via la centrale d'achat UGAP
4. Achat d'un camion ridelles sur simple consultation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à lancer les consultations

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-211-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 211-2026
Attribution des marchés Opération *« Aire de Services Vélo en gare de Magalas »*

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-211-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

211-2026 Attribution des marchés *« Aire de Services Vélo en gare de Magalas »*

Monsieur le Président rappelle l'opération « Aire de services vélo en gare de Magalas » et la consultation n°2026-010 lancée le 30 juillet 2026 sur le site acheteur de la Communauté de communes, dans le cadre du projet global du Pôle d'Échange Multimodal, comprenant les équipements suivants :

- Un point d'eau potable
- Des tables de pique-nique accessibles pour les PMR,
- Des box vélos avec prises de recharge pour VAE,
- Une bagagerie connectée
- Une borne multifonction (gonflage et réparation)
- Une borne de recharge VAE
- Un panneau d'information sur les services vélo
- Une pergola et un abri

Vu l'ouverture des plis en commission des marchés le 15 septembre à 13h30 ;
Considérant le rapport d'analyse des offres présenté le mardi 13 octobre à 13h30 à la commission des marchés au siège de la communauté de communes,

Vu la proposition de la commission des marchés établie suite à la présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir :

Lot 1 (2 pergolas, 1 abri, 2 tables) **: Société ABRI PLUS EQUIPEMENT** pour un montant de 14 883€HT-17 859.60TTC

Lot 2 (fontaine urbaine) **: Société CYCLOCAMP** pour un montant de 1 849.00€ HT- 2 218€80 TTC

Lot 3 (8 Box vélos) **: Société PANOCOLOR** pour un montant de 12 068.00€ HT-14 481.60 TTC

Lot 4 (bagagerie) : **Société CYCLOCAMP** pour un montant de 3 614.60€ HT- 4 337.52€ TTC

Lot 5 (Bornes de services) **: société ALTINNOVA SAS** pour un montant de 1467.87€ HT- 1761.44 € TTC

Lot 6 (panneau d'information) **: société ALTINNOVA SAS** pour un montant de 396.70€ HT-476.04€ TTC

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son vice- président, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la commission des marchés pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-211-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Lot 1 (2 pergolas, 1 abri, 2 tables) **: Société ABRI PLUS EQUIPEMENT** domiciliée 14 rue des Frères Lumière- 44310 ST PHILBERT DE GD LIEU- SIRET : 402 533 707 000 61pour un montant de 14 883€HT-17 859.60TTC

Lot 2 (fontaine urbaine) **: Société CYCLOCAMP** domiciliée **2** cours Brochet- 17137 L'HOUMEAU- SIRET: 931 286 199 00035 pour un montant de 1 849.00€ HT- 2 218€80 TTC

Lot 3 (8 Box vélos) **: Société PANOCOLOR SAS** domiciliée 15 bis rue de la Gibaudière - 49124 Saint Barthélemy d'Anjou - SIRET 414 342 550 00079, pour un montant de 12 068.00€ HT- 14 481.60 TTC

Lot 4 (bagagerie) : **Société CYCLOCAMP** domiciliée 2 cours Brochet -17137 L'HOUMEAU, SIRET 931 286 199 00035, pour un montant de 3 614.60€ HT- 4 337.52€ TTC

Lot 5 (Bornes de services) **: société ALTINNOVA SAS** domiciliée Parc les Plaines 1 rue des Noues 42160 BONSON- SIRET 448 308 254 00037, pour un montant de 1467.87€ HT- 1761.44 € TTC

Lot 6 (panneau d'information) **: société ALTINNOVA SAS** domiciliée Parc les Plaines 1 rue des Noues -42160 BONSON- SIRET 448 308 254 00037, pour un montant de 396.70€ HT- 476.04€ TTC

AUTORISE M. le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-212-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n° 212 -2026

Attribution marché de prestation « fourniture et pose d'équipements de turbidimètre et chloromètre »

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-212-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

212-2026 – Attribution marché de prestation « fourniture et pose d'équipements de turbidimètre et chloromètre »

Les turbidimètres et chloromètres assurent les mesures en continue des paramètres turbidité et chlore et permettent un suivi de leur évolution sur la supervision.

Le projet consiste à renouveler les turbidimètres vieillissants de Gabian et Fos, et à équiper ses sites avec une mesure de chlore en continue. La commune de Fouzilhon ne dispose actuellement d'aucun équipement de suivi.

Vu la consultation lancée par mise en concurrence sur devis le 27 août 2026 avec une remise des offres au 25 septembre 2026,

Vu l'ouverture des plis en date du 25 septembre 2026 et l'analyse des offres réalisées et présentées par la Régie de l'eau lors de la commission des marchés du 13 octobre 2026,

Le Président demande au Conseil de valider la proposition de la commission des marchés et de retenir la société SUEZ domiciliée 8 rue Evariste Galois – CS 635 – 34535 BEZIERS – SIRET : 410 034 607 01688 pour un montant de 41 322 € HT soit 49 586.40 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

VALIDE la proposition de la commission des marchés d'attribuer le marché de prestations « fourniture et pose d'équipements de turbidimètre et chloromètre » à la société SUEZ domiciliée 8 rue Evariste Galois – CS 635 – 34535 BEZIERS – SIRET : 410 034 607 01688 pour un montant de 41 322 € HT soit 49 586.40 € TTC

AUTORISE M. le Président à signer ce marché avec l'entreprise retenue

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Eau – Opération 217

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-213-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n°213-2026

Avenant au marché de travaux de construction de la nouvelle STEP de Causses-et-Veyran

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

213-2026 - Avenant au marché de travaux de construction de la nouvelle STEP de Causses-et-Veyran
AVENANT N°1 en plus-value

Vu la délibération 055-2025 du 10 mars 2025 attribuant le marché initial de travaux au groupement d'entreprises SAUR / LE MARCORY /

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-213-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

TP BESSIERE / JP INDUSTRIE, dont le mandataire est la société SAUR SAS, marché signé le 11 mars 2026 pour un montant de 1 573 059 € HT soit 1 887 670.80 € TTC,

Considérant la nécessité d'effectuer, à la demande du maître d'ouvrage, les travaux supplémentaires non prévus initialement au marché afin de faciliter, sécuriser et optimiser l'exploitation de la station d'épuration, à savoir :

1. Déplacement du dégrilleur au niveau du poste de refoulement
2. Création d'une alimentation via la nouvelle station d'épuration et suppression du comptage de la zone du nouveau PR
3. Modification avec uniformisation des peintures des menuiseries et ferronneries
4. Modification du linéaire de clôture et type de portail
5. Modification du collecteur des eaux de ruissellements
6. Mise en place d'un interrupteur différentiel instantané sur l'armoire du poste de relevage
7. Mise en place d'une brosse statique pour nettoyage de la goulotte béton du clarificateur
8. Mise en place d'une nouvelle mire sur le caisson de trop plein du piège à cailloux

Vu l'avenant n°1 réalisé par notre maîtrise d'œuvre, le cabinet GAXIEU, qui présente une augmentation du montant initial du marché à hauteur de 44 275,16 € HT correspondant à 2,8%,

Vu le nouveau montant du marché ainsi porté à 1 617 334,16 € HT, soit 1 940 800,99 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises SAUR / LE MARCORY / TP BESSIERE / JP INDUSTRIE pour un montant en plus-value de 44 275,16 € HT soit 53 130,19 € TTC

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises SAUR / LE MARCORY / TP BESSIERE / JP INDUSTRIE pour un montant en plus-value de 44 275,16 € HT soit 53 130,19 € TTC ramenant le montant du marché à 1 617 334,16 € HT, soit 1 940 800,99 € TTC

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Assainissement de l'exercice 2026 - opération 124

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-214-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2026

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
L'HERAULT

Nombre de membres		
En exercice	présents	Pris part au vote
45	34	41

Date convocation :
19 octobre 2026

Délib n°214-2026

Consultation de maîtrise d'œuvre - Restauration des berges de la Thongue et réhabilitation et dévoiement des réseaux EU - Gabian

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 19 octobre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, FARENC Michel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VICENTE Gilles.

Absents : BENEZECH Mathieu, CEBE Sylvie, DESCHAMPS Guillaume, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GABAUDE Chantal, LACAN Thierry, PLANÇON Jacques, RIES Joël, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric.

Suppléants : M René BUENO, Mme Monique CROS, M. Fabien SCHURRER

M. FOREZ Daniel donne procuration à M. HAGER Sylvain
Mme FIS Cathy donne procuration à M. ROUGEOT Pierre-Jean
M. BENEZECH Mathieu donne procuration à M. FARENC Michel
Mme GABAUDE Chantal donne procuration à Mme BARTHES Daniel
M. DESCHAMPS Guillaume donne procuration à M. BLANQUEFORT Jean
Mme CEBE Sylvie donne pouvoir à Mme ZELINDRE Monique
M. VERLET Eric donne procuration à M. LAPANOUSE Philippe

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

214-2026 – Consultation de maîtrise d'œuvre - Restauration des berges de la Thongue et réhabilitation et dévoiement des réseaux EU - Gabian

Monsieur le Président rappelle que L'EPTB Fleuve Hérault a réalisé en 2021, dans le cadre de sa délégation de compétence GeMAPI Item 2, le plan

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20261026-214-2026-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

pluriannuel de gestion 2022 – 2027 des cours d'eau des bassins versants de la Thongue et de la Peyne.

Pour mettre en œuvre les opérations de restauration des sites particuliers, la CCAM a délégué le 17 novembre 2022 à l'EPTB Fleuve Hérault, la maitrise d'ouvrage des travaux.

L'opération de la restauration de la Thongue dans la traversée de Gabian est inscrite dans cette convention de délégation. Les études d'avant-projet menées dans ce cadre par l'EPTB ont mis en évidence la nécessité de procéder à la réhabilitation et au dévoiement des réseaux EU concomitamment aux travaux de restauration des berges de la Thongue, travaux sous compétence de la Régie Eau et Assainissement pour la partie Assainissement.

Dans ce contexte et dans un souci d'optimisation et de coordination des interventions, Monsieur le Président précise qu'il serait opportun de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé du pilotage global du projet depuis les études niveau PRO jusqu'à sa réalisation effective ; le financement de cette opération dont le montant global est évalué à 450 000 € HT sera réparti entre le budget Assainissement et le budget principal au prorata des coûts afférents à chacune des compétences.

Monsieur le Président demande en conséquence à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre via l'accord-cadre mixte de maîtrise d'œuvre de la Régie Eau et Assainissement attribué par la délibération n°084-2025 du 14 avril 2025 ainsi que de l'ensemble des missions complémentaires connexes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les études relatives à la restauration des berges de la Thongue et réhabilitation et dévoiement des réseaux EU à Gabian,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Assainissement de l'exercice 2026 - opération 134, pour la partie Assainissement et au budget principal pour la partie GeMAPI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS